



Rapport d'activités 2024

MEDIMMIGRANT

Asbl subsidiée par le Commission communautaire commune



avec le soutien de





Rue Gaucheret 164, 1030 Bruxelles

Tel: 02/274.14.33 or **0800/14.960**

Permanences téléphoniques : lundi, jeudi et vendredi de 10h à 13h, mardi de 14h à 18h

info@medimmigrant.be - www.medimmigrant.be

BE79 0012 3896 4933 (Fortis)

BE18 5230 4839 2365 (Triodos)

Au cours de l'année 2024, nous avons été confrontés à une crise de l'accueil des demandeurs d'asile qui a malheureusement suscité peu de réactions de la part des citoyens et politiciens, et a même parfois généré de l'indifférence. Il est donc d'autant plus important qu'une organisation telle que Medimmigrant continue de promouvoir nos valeurs fondamentales : un accueil humain et des soins de qualité pour tous.

Le nombre de sans-abri à Bruxelles est désormais passé à 10.000, alors qu'il était de 7.000 lors du dernier recensement il y a un an. C'est un énorme défi pour notre capitale qui traite près de 70 % des demandes d'aide médicale urgente à l'échelle de la Belgique. Dans le reste de notre pays, on connaît peu cette pression sur les CPAS bruxellois qui sont confrontés à des assistants sociaux responsables de 120, 150, voire 200 dossiers, alors qu'on sait qu'ils ne devraient idéalement en traiter en moyenne que 80.

La concentration de la problématique de l'accueil des demandeurs d'asile dans les grandes villes et surtout dans la Région de Bruxelles-Capitale a également une influence négative sur la perception de ce phénomène par l'opinion publique : celle-ci souhaite une politique d'asile plus stricte et n'éprouve que peu d'empathie pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Dans ce contexte, nous avons durant notre travail quotidien constaté une forte augmentation générale du nombre des demandes, particulièrement celles qui concernent le thème du séjour, et plus spécifiquement encore la régularisation pour raisons médicales et/ou la disponibilité des traitements dans le pays d'origine.

Nous avons en outre également beaucoup travaillé sur le plan politique. Dans le cadre des discussions parlementaires concernant la politique de retour proactif, nous avons agi rapidement, produit des recommandations, demandé l'avis de l'Ordre national des médecins... et finalement, ensemble avec d'autres organisations, déposé un recours auprès de la Cour constitutionnelle. Nos connaissances sociojuridiques en la matière sont donc mises à profit. En 2024, nous avons aussi beaucoup travaillé sur la politique d'accès à l'assurabilité des personnes en situation de séjour précaire en ce qui concerne la combinaison de l'assurance-maladie et de Fedasil.

Nous espérons que le prochain gouvernement bruxellois continuera à reconnaître notre professionnalisme, nos connaissances et nos compétences car sans ce soutien, notre travail serait impossible. Ce travail est effectué chaque jour par trois membres de l'équipe qui combinent des années d'expérience, de dévouement et de conviction : Veerle, Stéphanie et Katrijn. Nous continuons à rechercher un soutien supplémentaire pour notre travail, car nos ressources sont insuffisantes et parce que nous savons qu'en raison des conflits actuels au Moyen-Orient et en Afrique centrale, le recours aux services de Medimmigrant pourrait augmenter.

Je voudrais conclure par un mot d'espoir : beaucoup de jeunes ressentent plus que quiconque que notre monde ne peut continuer ainsi : la voie de l'égoïsme doit céder la place à la force de la solidarité.

Louis Ferrant, président

AVANT-PROPOS	3
1. MEDIMMIGRANT	6
Missions et valeurs	6
Vision	7
Charte	8
2. LES TROIS AXES DE TRAVAIL DE MEDIMMIGRANT	10
Thématique 1 - Accès aux soins de santé	10
Thématique 2 - Venir, séjourner et repartir avec un problème médical.....	11
Thématique 3 - Droits sociaux fondamentaux des personnes médicalement vulnérables.....	12
3. TRAVAIL STRUCTUREL.....	14
Formations et Exposés	14
Contacts structurels	15
Travail politique	15
Groupes de travail / concertations	16
Communication – instruments de travail	17
4. QUELQUES CHIFFRES SUR LES QUESTIONS ADRESSEES A MEDIMMIGRANT	20
Nombre de demandes.....	20
Moyen de contact.....	20
Qui sont les demandeurs ?	21
5. QUE SAVONS-NOUS DES PERSONNES CONCERNEES ?	22
Type de demandes.....	22
Nombre de personnes concernées et lieu de séjour	24
Pays d'origine	25
Âge et sexe	27
Statut de séjour	28
Thématique médicale	28
Intervention du fonds médical	29
6. L'ASBL MEDIMMIGRANT.....	31
Soutien financier	31
Membres du personnel et du conseil d'administration	31

1. MEDIMMIGRANT

Medimmigrant informe et conseille les personnes en situation de séjour temporaire ainsi que ceux qui interviennent en leur faveur, sur des questions liées à la santé. Elle leur propose également de la médiation et, au besoin, les réoriente. Elle s'adresse aux habitants et organisations établies dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le présent rapport d'activités expose les motivations de Medimmigrant et la manière dont elle a rempli sa mission en 2024.

MISSIONS ET VALEURS

La mission et les valeurs de Medimmigrant ont été déterminées lors de sa création.

Medimmigrant s'adresse aux personnes en situation de séjour précaire qui habitent la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels implantés dans la RBC.

L'asbl veut informer ces personnes des sujets qui touchent à la thématique médicale et les soutenir dans leurs tentatives d'obtenir une réponse à leurs questions. ([information et médiation](#))

L'organisation lutte pour ancrer le droit aux soins de santé dans la législation et pour le mettre concrètement en œuvre dans les institutions, structures et services sociaux... ([accès aux soins de santé inscrit dans la législation](#))

Medimmigrant demande l'implémentation de droits sociaux fondamentaux (et plus particulièrement l'accès au logement, à l'accueil et à certaines allocations) pour les personnes en situation de séjour illégal ou précaire qui sont, d'un point de vue médical, très vulnérables. ([droits sociaux fondamentaux](#))

Medimmigrant défend aussi pour terminer une politique des étrangers, de l'immigration, de la santé et du bien-être, qui tient compte des besoins médicaux de ces personnes. ([voix du public cible auprès des différents niveaux de pouvoir](#))

Medimmigrant s'appuie sur les principes suivants :

- Le principe de solidarité : la solidarité entre les malades et les personnes bien portantes via notamment les mécanismes de la sécurité sociale ;
- Le principe de non-discrimination : toute personne a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Dans le contexte belge, les droits sociaux fondamentaux sont proclamés à l'article 23 de la Constitution. Medimmigrant se concentre sur le respect et la mise en œuvre du « droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ». (article 23, point 2)

Au niveau international, Medimmigrant s'inspire, pour la mise en œuvre concrète du droit aux soins de santé, de la définition de l'Organisation mondiale de la santé (2002), à savoir « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Son action vise aussi à faire respecter les principes juridiques suivants, ancrés dans des conventions internationales et d'autres sources de droit :

- article 3 (inviolabilité de la personne) et article 25 (droit aux soins médicaux adéquats) de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations Unies, 10.12.1948) ;
- article 24 (droit aux services médicaux) de la Convention internationale des droits de l'enfant (Nations unies, 20.11.1989) ;
- article 12 (droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Nations unies, 19.12.1966).
- article 11 (droit à la santé) et l'article 13 (droit à l'assistance médicale) de la Charte sociale européenne (Conseil de l'Europe, 18.10.1961) ;
- article 1^{er} (droit à la protection de la dignité humaine), l'article 3 (droit à l'intégrité de la personne) et l'article 35 (droit à la protection de la santé) de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE, 18.12.2000) ;
- article 19 (droits aux soins médicaux des personnes demandant la protection internationale) de la directive européenne 2013/33/UE relative à l'accueil ;
- article 14 (droit au traitement indispensable en cas de mesure de retour) et l'article 16 (droit au traitement indispensable pour les personnes retenues dans l'attente d'une mesure de retour) de la directive 2008/115/CE relative au retour ;
- article 30 de la directive 2011/95/UE relative à la qualification (droit des réfugiés reconnus et des bénéficiaires de la protection subsidiaire d'accéder aux soins dans les mêmes conditions que les ressortissants nationaux).

VISION

La vision de Medimmigrant a été rédigée en 2010 et légèrement adaptée en 2015.

Nous voulons accomplir la mission de Medimmigrant en offrant des services professionnels à notre public. Nous nous efforçons de résoudre les problèmes individuels au niveau structurel afin d'inciter de cette manière les autorités publiques à adopter une politique des étrangers, des migrations et de l'aide sociale qui soit humaine et réaliste et qui accorde une place centrale aux besoins sanitaires des personnes en situation de séjour précaire.

Nous voulons transmettre des informations aux personnes en situation de séjour précaire et les accompagner tout en faisant preuve de respect pour leur autonomie et leur débrouillardise. Nous agissons sans discrimination et en nous basant sur la justice sociale et la dignité humaine.

Nous recherchons le travail en réseau et la transparence dans notre action et nos méthodes de travail, tout en respectant la législation. Nous soumettons l'organisation à un exercice d'autocritique au moment opportun et sommes tenus par le secret professionnel.

À partir du contexte médical, Medimmigrant tient compte des perspectives d'avenir rationnelles et réalistes de la personne accompagnée, que ce soit en Belgique, dans le pays d'origine ou dans un pays tiers. Dans toutes nos actions, nous nous efforçons de donner une image correcte de la situation et d'accroître l'acceptation, par la société, des personnes en situation précaire ayant des problèmes médicaux.

CHARTRE

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE 2014 AVAIT DEMANDE A L'EQUIPE DE PREPARER UN TEXTE EXPOSANT EN QUELQUES PARAGRAPHERS LES RAISONS POUR LESQUELLES LES COLLABORATEURS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ASSEMBLEE GENERALE SOUTIENNENT LA MISSION DE L'ORGANISATION. LE TEXTE A ETE DEBATTU ET APPROUVE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MARS 2015.

Le droit aux soins de santé est un droit social, consacré par la Constitution belge, mais aussi par plusieurs traités internationaux. Partout dans le monde, on s'accorde à considérer que ce droit doit être octroyé à tous.

Pour Medimmigrant, l'égalité et la dignité sont d'autres valeurs de base, proclamées par la Déclaration universelle des droits de l'homme et reconnues comme les fondements de la liberté, de la justice et de la paix.

S'appuyant sur ce droit et ces valeurs, Medimmigrant veut prendre la défense d'un des groupes les plus vulnérables de notre société : les personnes qui ont des problèmes médicaux et dont le statut de séjour est incertain. Quelle que soit leur situation, elles font partie de la société dans laquelle nous vivons.

La vulnérabilité de ces personnes est indéniable. En premier lieu, leur état de santé est préoccupant. Ensuite, comme elles sont d'origine étrangère, les autorités et la société ont souvent une attitude fermée à leur égard. Enfin, nous constatons que la plupart d'entre elles sont, d'une manière ou d'une autre, nécessiteuses.

Cette vulnérabilité multiple marginalise facilement ces personnes. Pour assurer le succès de leur processus de guérison, un soutien, des informations et des encouragements supplémentaires sont souvent nécessaires.

Pour cela, nous nous appuyons sur des bases légales et sur une attitude empreinte d'humanisme. « *La guérison est une question de temps, mais aussi de chances* », disait Hippocrate dans « Du régime ». Medimmigrant veut accroître ces chances en informant ces personnes et en leur donnant la confiance nécessaire pour qu'elles osent demander leur dû.

Mais seuls, nous sommes impuissants. Medimmigrant milite donc aussi pour une meilleure acceptation sociale de ce public cible afin d'améliorer sa condition. Ce qui nous motive, ce ne sont pas seulement des considérations humanitaires, mais aussi l'importance de la cohésion sociale et le souci du vivre-ensemble.

Notre raison d'être et notre engagement reposent par conséquent sur le constat que ces besoins sont présents de manière criante dans notre société, d'une part, et sur la perspective des valeurs et des droits que nous souhaitons défendre, d'autre part.

2. LES TROIS AXES DE TRAVAIL DE MEDIMMIGRANT

Les actions de Medimmigrant se développent autour de trois thématiques :

1. Accès aux soins de santé
2. Venir, séjourner et repartir avec un problème médical
3. Droits sociaux fondamentaux des personnes médicalement vulnérables

Notre méthode de travail est la même pour chacune des trois thématiques. Nous répondons aux questions qui nous sont posées lors de nos permanences téléphoniques ou par e-mail (-> les statistiques et des infos sur ces questions se trouvent au chapitre 4). Par ailleurs, nous « traduisons » structurellement les informations à notre disposition, les points problématiques et les bonnes pratiques que nous rencontrons (-> aperçu de ces activités au chapitre 3 consacré au travail structurel).

Les informations qui suivent donnent une image globale de l'action menée par Medimmigrant en 2024 sur ces trois thématiques. Nous avons épinglé quelques points en guise d'illustration. De plus amples informations sur le travail structurel et les services individuels seront fournies dans les chapitres suivants.

THEMATIQUE 1 - ACCES AUX SOINS DE SANTE

En 2024, le thème de l'assurabilité des personnes en situation de séjour précaire a été mis en avant. Nous avons ainsi étudié l'assurance-maladie pour les personnes incarcérées et sans séjour légal. À ce sujet, nous avons contacté la Caisse d'Assurance Maladie et Invalidité (CAAMI) pour compléter nos informations et avons publié un article sur notre site Internet et dans notre lettre d'information. Nous avons également posé plusieurs questions à l'INAMI, notamment sur le droit à l'assurance-maladie des personnes avec annexe 15 ; en effet, l'annexe 15 recoupe différentes situations de séjour et le droit à l'assurance-maladie varie en fonction de la situation. Nous avons échangé avec un collaborateur du Service de tutelle, avec Minor n'dako (asbl qui offre un accueil et un accompagnement aux mineurs) et Myria (centre fédéral de migration) au sujet de la nouvelle circulaire concernant l'assurabilité des mineurs étrangers non accompagnés. Le thème de l'assurabilité nous a également préoccupés en ce qui concerne la combinaison de l'intervention de l'assurance-maladie et de Fedasil pour les demandeurs de protection internationale. Nous avons eu une rencontre avec un collaborateur de Fedasil spécifiquement sur ce sujet et avons apporté des contributions à leur texte. Nous avons aussi discuté de cette question en détail avec un collaborateur de l'asbl Fairwork Belgium, qui forme les employés de Fedasil sur le droit au travail pour les demandeurs de protection internationale.

En ce qui concerne les aides médicales octroyées par les CPAS, nous avons contacté à plusieurs reprises le SPP Intégration Sociale (SPP IS) (organe chargé notamment du contrôle de l'application des réglementations par les CPAS) et avons analysé la dernière mise à jour du document du SPP IS sur les justificatifs médicaux à fournir dans le cadre des demandes d'aide médicale (document qui contient des

informations sur les conditions à remplir en prévision de ces contrôles) ; Ces informations sont importantes pour nos actions d'information concrètes, mais servent aussi parfois de base à nos actions politiques.

En ce qui concerne Fedasil, nous avons suivi de près l'évolution du projet de la CAAMI et de Fedasil relatif à la digitalisation des factures médicales des demandeurs de protection internationale et avons relayé les informations via notre lettre d'information. Ce projet doit permettre un accès plus facile à l'information pour les prestataires de soins qui ont des demandeurs de protection internationale comme patients, mais il prend malheureusement du retard.

Spécifiquement en ce qui concerne l'accès et le remboursement des soins psychologiques (soins psychologiques de 1^{ère} ligne), nous avons pris contact avec Fedasil, Psy Bru (réseau qui coordonne et fournit des informations sur ce projet spécifiquement pour Bruxelles) et le SPPI IS. Nous recevons de nombreuses questions à ce sujet, car l'accès aux soins psychologiques pour les personnes en situation de séjour précaire n'est pas si simple.

Les informations ci-dessus donnent un aperçu du travail 'structurel' relatif au thème de l'accès aux soins de santé que nous avons mené. Comme vous pourrez le lire plus loin dans ce rapport d'activités, nous avons également reçu de nombreuses questions sur ce thème en 2024 lors de nos permanences / via notre helpdesk.

En 2024, nous avons également été confrontés à des situations pour lesquelles nous sommes intervenus pour des médicaments ou une consultation via notre 'fonds médical' financier. Nous sommes intervenus à 40 reprises, ce qui représente une augmentation par rapport à 2023. Pour plus d'informations, voir page 28.

THEMATIQUE 2 - VENIR, SEJOURNER ET REPARTIR AVEC UN PROBLEME MEDICAL

En 2024, nous avons constaté une nette augmentation du nombre de demandes relative à cette thématique. A titre d'exemple, ces demandes concernaient l'obtention d'un visa pour raisons médicales ou le report du départ vers le pays d'origine pour des raisons médicales.

En fonction du pays d'origine, nous avons fourni des informations spécifiques concernant l'ambassade de Belgique et une éventuelle collaboration avec un centre de visa spécialisé pour le dépôt de la demande de visa. Dans un dossier relatif au refus de délivrance d'un visa médical par l'Office des Étrangers (OE), nous avons aidé à introduire une plainte auprès du Médiateur fédéral.

Nous avons également reçu à nouveau des questions concernant la prolongation du visa court séjour pour raisons médicales. Dans un dossier spécifique, nous avons par exemple contacté une commune pour demander s'il était possible de soumettre la demande par e-mail, étant donné que la personne concernée n'était pas en état de se rendre à la commune dans les délais impartis pour raisons médicales. Dans un autre dossier, nous avons contacté le service court séjour de l'OE afin d'obtenir la confirmation qu'un visa

de court séjour délivré par un autre État membre de l'espace Schengen pouvait être prolongé en Belgique, la commune concernée ayant initialement refusé de recevoir cette demande.

Concernant la procédure d'obtention d'une autorisation de séjour pour raisons médicales, nous avons en 2024 contacté directement le 'Bureau d'Aide Juridique' pour plusieurs personnes, afin de demander la désignation d'un avocat 'pro deo'. Cette collaboration a été rendue possible grâce à la création d'une adresse e-mail spécifique destinée aux organisations sociales à Bruxelles. Celle-ci a permis la désignation d'une assistance juridique de deuxième ligne dans plusieurs dossiers. Dans le cadre de cette procédure, nous avons également été contactés par un médecin néphrologue exerçant dans un hôpital bruxellois. Suite à cette demande, une formation a été organisée au sein du service de dialyse de cet hôpital afin de fournir davantage d'informations sur les conditions de la procédure prévue par l'article 9ter de la loi de 1980 ainsi que sur l'attestation médicale requise dans ce cadre.

Nous avons également apporté notre soutien aux personnes qui souhaitent introduire auprès de leur commune une demande de prolongation de cette autorisation de séjour en rédigeant cette demande de prolongation pour elles. Par ailleurs, nous avons été fréquemment contactés par des avocats souhaitant obtenir des informations sur l'accessibilité d'un traitement ou sur le système de sécurité sociale dans les pays d'origine. Ces informations peuvent être utiles pour l'introduction d'une demande de séjour pour les personnes souffrant de problèmes de santé.

Nous avons également tenu notre engagement en mettant régulièrement à jour notre site Internet sur ce thème. En 2024, les pages relatives à l'autorisation de séjour pour raisons médicales, au visa médical et aux droits sociaux associés (tels que l'assurance-maladie, l'aide financière, l'accueil par Fedasil, etc.) ont été actualisées.

Par ailleurs, à la demande de l'Agentschap Integratie en Inburgering', Medimmigrant a rédigé un article sur l'obtention d'un titre de séjour définitif dans le cadre de la procédure d'autorisation de séjour pour raisons médicales. Cet article sera publié au printemps 2025 dans leur revue 'Vreemdelingenrecht'.

THEMATIQUE 3 - DROITS SOCIAUX FONDAMENTAUX DES PERSONNES MEDICALEMENT VULNERABLES

En 2024, nous avons suivi de près la proposition de loi contenant le paragraphe sur le recours à la contrainte lors d'un examen médical pour les personnes en centres fermés. Ce sujet semble relever de la thématique 2 « repartir avec un problème médical », mais il concerne également les droits sociaux fondamentaux des personnes en situation de grande vulnérabilité. Nous voulions justement mettre en avant le fait que les personnes en centres fermés sont plus vulnérables que les citoyens ordinaires. Selon nous, des mesures coercitives pour réaliser un examen médical ne devraient pas être utilisées dans le seul but de satisfaire aux exigences du pays d'origine comme condition à l'organisation du retour de la personne. Après avoir transmis nos arguments aux parlementaires, nous avons, en collaboration avec Médecins du Monde et Médecins Sans Frontières, rédigé un plaidoyer destiné au cabinet de la Santé

publique et rencontré un collaborateur de ce cabinet. Nous avons suivi les débats en commission et étudié le rapport de la séance. Après le vote et la publication définitive de la loi en juillet 2024, nous nous sommes réunis avec d'autres organisations concernées afin d'examiner les recours juridiques possibles contre ces mesures excessives dans le cadre des retours forcés.

Nous avons également continué à suivre en 2024 la question du 'n° bis' (n° attribué aux personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national). Il est essentiel de comprendre quelles données médicales et personnelles des personnes sans séjour légal peuvent être consultées, par qui et où, ainsi que la manière dont ces personnes peuvent elles-mêmes y accéder. À cette fin, nous avons mené des concertations avec Myria, un avocat et un collaborateur de la Ligue des Droits Humains. Nous avons également pu échanger avec un représentant de la Banque-Carrefour à ce sujet.

Par ailleurs, à la demande de deux organisations différentes, nous avons réfléchi aux implications de l'initiative du 'Registre des nouveau-nés' (faisant partie du Registre national) pour les personnes sans séjour légal.

3. TRAVAIL STRUCTUREL

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur notre travail structurel et les différentes actions que nous avons entreprises en 2024 pour atteindre les objectifs de l'asbl.

FORMATIONS ET EXPOSES

Vous trouverez ci-dessous une liste des formations et exposés donnés en 2024 à la demande d'une organisation.

- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation au personnel du service social de la Clinique Sans-souci' (+/- 20 participants) ;
- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation à des travailleurs sociaux accompagnant des personnes d'origine ukrainienne, sur demande de la Fédération des Maisons Médicales (+/- 10 participants) ;
- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation au réseau médical des Cliniques Valdor-Péri à Liège dans le cadre de leur 'Commission Pluridisciplinaire Liégeoise pour la Continuité des Soins' (Groupe de travail de +/- 25 participants) ;
- 'Procédure d'autorisation de séjour pour raisons médicales' : Sur proposition de Medimmigrant, aux médecins, infirmiers et travailleurs sociaux du centre de dialyse de l'hôpital Brugmann (7 participants) ;
- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation donnée à des professionnels du secteur de la santé sur demande de l'Institut de Médecine Tropicale et dans le cadre d'un cours 'Migration et Santé, Santé en temps de crise' (+/- 40 participants) ;
- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation donnée à des travailleurs sociaux et juridiques au Centre Régional d'intégration de Charleroi (+/- 20 participants) ;
- 'Procédure d'autorisation de séjour pour raisons médicales' : Formation à des collaborateurs d'un centre d'accueil pour demandeurs de protection internationale à Liège (G4S) (+/- 20 participants) ;
- 'Assurance-maladie et séjour précaire' : Formation aux collaborateurs de Caritas International (+/- 20 participants) ;
- 'Travail social et accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation à destination d'étudiant de l'Institut Supérieur de Formation Sociale et de Communication (ISFSC), section travail social (+/- 40 participants) ;
- 'L'accès aux soins de santé des personnes en situation de séjour précaire' : Formation à des travailleurs sociaux, sur demande de l'asbl ADDE (Association pour le droit des étrangers) dans le cadre de leur parcours de formation 'Intégration et Droits' (+/- 25 participants) ;
- 'Autorisation de séjour pour raisons médicales et humanitaire' : Cours invité pour les étudiants de la faculté de droit de l'UGent (+50 étudiants).

CONTACTS STRUCTURELS

Ces « contacts structurels » avec d'autres personnes ou organisations consistent en une première rencontre ou discussion sur un thème donné.

- Rencontre et présentation du fonctionnement de Medimmigrant auprès de 5 travailleurs sociaux des hôpitaux Iris-sud (Joseph Bracops, Molière Longchamp et Etterbeek-Ixelles) ;
- Rencontre et contribution à la recherche d'un collaborateur du 'Kenniscentrum Wonen, Welzijn en Zorg' sur l'accès aux soins de santé et le bien-être des personnes en séjour illégal ;
- Entretien avec un avocat engagé pour la Ligue des droits humains concernant la confidentialité des données des personnes sans séjour légal et la loi sur la politique de retour forcé (examen médical sous contrainte) ;
- Rencontre d'un nouveau collaborateur de Fedasil et entretien notamment pour le thème de l'accès à l'assurance-maladie ;
- Rencontre et entretien avec des collaborateurs de Médecins Sans Frontières, notamment sur la procédure d'accès aux soins via les CPAS ;
- Rencontre avec les collaborateurs de l'équipe 'Startpunt' de Vluchtelingenwerk Vlaanderen ;
- Visite du service de médiation interculturelle axé sur les soins de santé du RIC Foyer ;
- Consultation avec un juriste de l' 'Agentschap integratie en inburgering' concernant la procédure de séjour pour raisons médicales ;
- Entretien avec un collaborateur de Brusano en charge de l'élaboration d'une brochure sur l'accès aux soins pour les personnes en situation de séjour précaire, ainsi qu'une rencontre avec un nouveau collaborateur de Brusano pour présenter le travail de Medimmigrant ;
- Réunion avec un collaborateur de l' 'Agentschap Integratie en Inburgering' concernant la possible réforme de l'article 9ter de la loi de 1980 dans le cadre des discussions sur le projet de code de la migration ;
- ...

TRAVAIL POLITIQUE

Sur le plan du travail politique, 2024 a été une année intense :

- Comme mentionné ci-dessus, nous étions très préoccupés par le paragraphe sur la contrainte lors de l'examen médical des personnes en centres fermés dans la loi sur la politique de retour forcé. Nous avons préparé une note pour les parlementaires exprimant nos préoccupations et avons rédigé, en collaboration avec d'autres partenaires, un plaidoyer que nous avons remis au cabinet de la Santé publique, avec lequel nous avons eu une réunion. Après le vote au parlement, nous avons participé à deux réunions en ligne avec différentes organisations pour discuter de la possibilité de faire appel devant la Cour constitutionnelle contre cette loi ;

- Nous avons réfléchi aux implications de l'initiative du Registre des nouveau-nés (partie du Registre national) pour les personnes sans séjour légal et avons partagé nos réflexions avec deux organisations qui avaient reçu cette question dans le cadre d'une discussion en conseil des ministres ;
- Nous avons contacté la SPP Intégration Sociale qui gère les contrôles des CPAS dans le cadre de l'enquête sociale, ainsi que d'autres acteurs, au sujet de la légalité d'un paragraphe spécifique figurant dans le document d'information sur les justificatifs à fournir dans le cadre des demandes d'aide médicale ;
- Nous avons interpellé l'INAMI au sujet de différents problèmes constatés concernant l'assurance-maladie (zones d'ombre dans la législation) ;
- Nous avons poursuivi notre étude sur le thème de la protection des données médicales et personnelles dans le cadre de l'utilisation d'un n° bis pour les personnes sans séjour légal ;
- Nous avons eu une conversation avec Fedasil pour discuter de ce qu'ils peuvent signifier pour les prestataires de soins en contact avec des demandeurs de protection internationale qui ne séjournent pas dans le réseau d'accueil, car nous estimons que Fedasil ne fournit pas suffisamment d'informations à cet égard. Par ailleurs, des discussions ont eu lieu avec Fedasil sur la combinaison de l'intervention de l'assurance-maladie et de Fedasil ;
- Suite à l'introduction d'une nouvelle version du certificat médical type début 2024, nous avons contacté le service 'séjour médical' de l'Office des étrangers pour clarifier certaines questions.

GROUPES DE TRAVAIL / CONCERTATIONS

GROUPE DE TRAVAIL JURISPRUDENCE

Ce groupe de travail a été relancé en 2022 à l'initiative de l'asbl Atelier des droits sociaux. Des avocats et travailleurs sociojuridiques se réunissent pour discuter de certains arrêts et de l'actualité. En 2024, nous avons été présents à 2 reprises.

GROUPE DE TRAVAIL 'SANTÉ' DE L'ONG PICUM

Il s'agit d'un groupe de travail auquel participent des organisations similaires à Medimmigrant provenant de différents pays. Medimmigrant a participé une fois et suit ce groupe de travail via des comptes-rendus et échanges de mails. Nous ne suivons pas en détail la politique européenne, mais il est certainement utile de rencontrer d'autres organisations et de prendre connaissance des thématiques liées aux soins de santé dans d'autres pays.

GROUPE DE TRAVAIL 'GEZONDHEID' AII & ATLAS

Les membres sont des collaborateurs de Medimmigrant, de l'Agentschap Integratie en Inburgering et d'Atlas Integratie en Inburgering Antwerpen. Le thème sur lequel nous avons souvent échangé par le biais

de réunions et d'échanges de mails en 2024 était à nouveau l'accès aux soins pour les demandeurs de protection internationale 'no-show', étant donné que, selon nous, Fedasil ne fournit pas suffisamment d'informations à ce sujet. Bien sûr, nous avons également échangé sur l'application de la procédure d'Aide Médicale Urgente pour les personnes sans séjour légal dans les autres régions, car il est aussi intéressant de savoir comment cette procédure est appliquée en Flandre et en Wallonie.

REUNION DE CONTACT 'PROTECTION INTERNATIONALE'

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un 'groupe de travail', mais d'une initiative intéressante où différents services tels que Fedasil, l'Office des étrangers, le service de tutelle, etc., répondent aux questions du secteur associatif. Medimmigrant a soulevé, lors de la réunion de contact de juin 2024, une question au sujet des longs délais de paiements des pharmaciens de Fedasil. Nous tentons ainsi de sensibiliser Fedasil à ce problème qui entrave l'accès aux soins de santé, les pharmaciens commençant à refuser de délivrer des médicaments aux patients dépendant de Fedasil. Nous lisons chaque rapport avec une attention particulière pour ce qui traite de la santé. En 2024, nous avons participé à 5 réunions.

GROUPE DE TRAVAIL JURIDIQUE DE L'AGENTSCHAP INTEGRATIE EN INBURGERING

Nous suivons ce groupe de travail avec une attention particulière pour les thèmes médicaux. Il s'agit d'un groupe de travail où divers acteurs de Flandre se réunissent pour échanger informations et expériences, formellement et informellement. En 2024, les thèmes suivants, intéressants pour le travail de Medimmigrant, figuraient à l'ordre du jour : une session d'information sur le Registre national et sur le regroupement familial pour raisons de santé graves avec des membres de la famille d'un citoyen de l'Union.

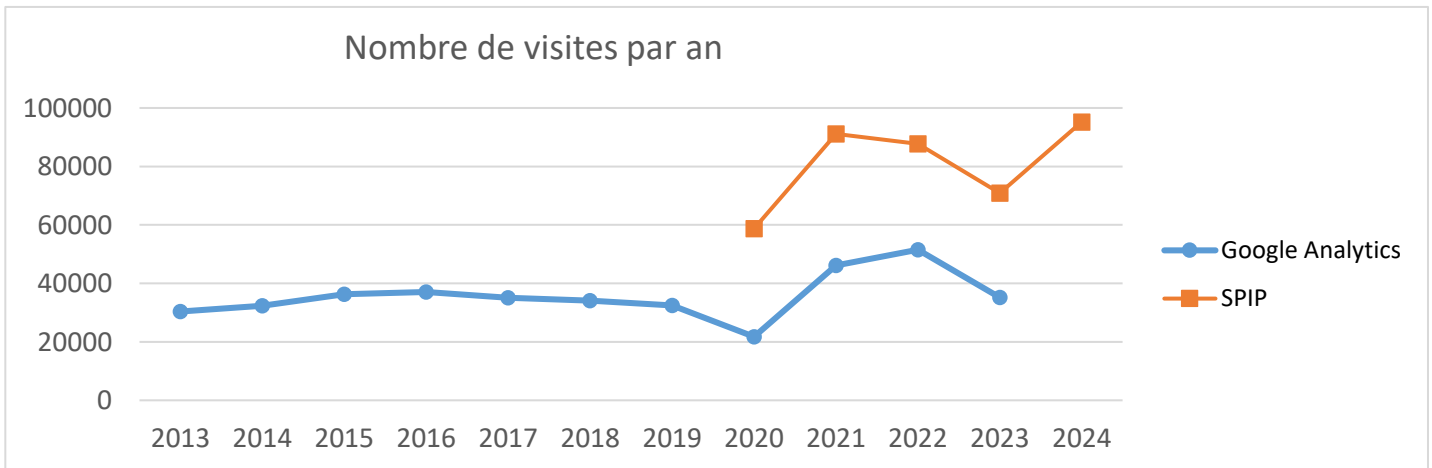
COMMUNICATION – INSTRUMENTS DE TRAVAIL

SITE INTERNET

Notre site internet est un outil important pour remplir notre mission d'information. Nous nous sommes efforcés de l'actualiser régulièrement.

Nous avons également poursuivi cette démarche en 2024 en supprimant ou en ajoutant des informations. A titre d'exemple, nous avons publié 21 articles sur la page d'accueil (arrêts, nouvelles du secteur, actualité législative...). Nous avons également mis à jour plusieurs pages de notre site, telles que celles concernant Fedasil, la procédure de séjour pour raisons médicales, l'aide sociale, le visa pour raisons médicales, etc.

D'après les statistiques de Google Analytics et de SPIP, nous constatons ce qui suit :



Concernant les chiffres pour 2024, nous devons malheureusement signaler que nous avons perdu une grande partie des données suite à une mise à jour de Google Analytics dont nous n'étions pas informés et que nous n'avons donc pas intégrée à temps. Pour établir les statistiques suivantes, nous nous sommes basés sur les données obtenues via SPIP (notre système de publication), étant donné que, selon notre gestionnaire de site, les tendances des deux systèmes évoluent de manière similaire.

Selon SPIP, le nombre de visiteurs aurait augmenté de 43 % par rapport à 2023, de 15 % par rapport à 2022 (année avec le plus grand nombre de visiteurs selon Google Analytics) et de 11 % par rapport à 2021 (année avec le plus grand nombre de visiteurs selon SPIP).

Nous pouvons supposer que si nous avions disposé des données complètes de Google Analytics pour 2024, elles auraient probablement suivi la même courbe que SPIP, avec un total estimé entre 45.000 et 50.000 visites. Ce résultat se rapproche du niveau de 2022, l'année où nous avons enregistré le plus grand nombre de visiteurs depuis la création de notre site web.

Langue des visiteurs de notre site internet

Les données de SPIP (moins détaillées que celle de Google analytics) nous apprennent que notre site a été consulté à 72 % en français et à 27 % en néerlandais. Ces chiffres sont la moyenne enregistrée depuis le lancement de notre site.

PUBLICATIONS

Ce sont les deux outils de travail les plus récents et les plus consultés sur notre site Internet. Il arrive souvent qu'une publication soit envoyée par email afin d'accompagner la réponse écrite que nous envoyons à une personne qui s'est adressée à notre helpdesk.

- FICHES MULTILINGUES POUR PERSONNES EN SEJOUR ILLEGAL OU PRECAIRE

Ces fiches peuvent être téléchargées à partir du site web dans 15 langues différentes.

➤ <https://medimmigrant.be/fr/publications/fiches-multilingues-a-destination-des-migrants>

- FICHES INFORMATIVES. 'DOCUMENTS DE SEJOUR ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX'

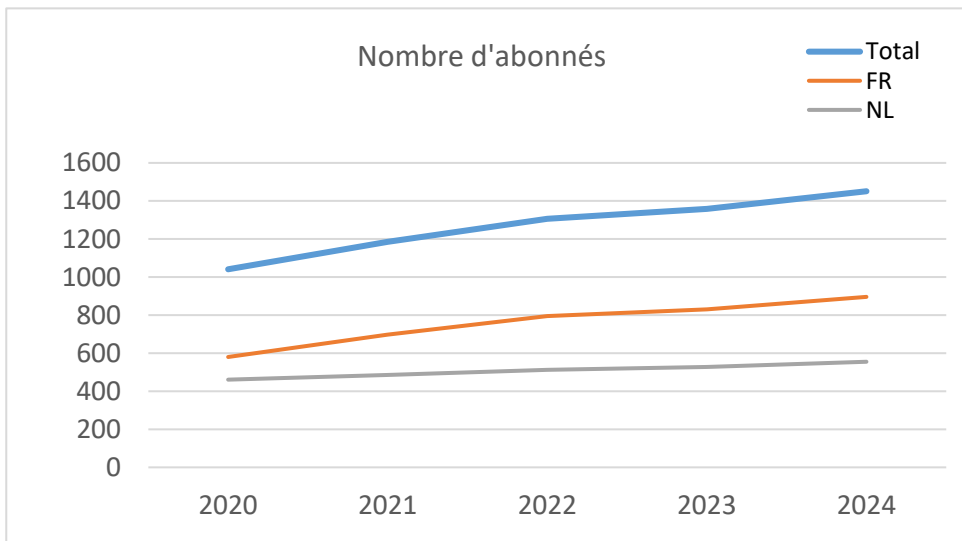
Ces fiches sont destinées aux professionnels du secteur social, juridique et médical. Elles schématisent les procédures d'accès aux soins en fonction du titre de séjour.

➤ <https://medimmigrant.be/fr/publications/fiches-infos-documents-de-sejour-et-prise-en-charge-des-frais-medicaux>

Étant donné que les outils de travail sont presque tous disponibles sur notre site internet, nous ne les envoyons plus automatiquement par courrier aux organisations, mais encore de temps à autre sur demande.

LETTRE D'INFO/FLASH INFO

En 2024, nous avons envoyé, comme prévu, trois lettres d'information, à savoir en mars, juin et novembre.



Désormais, 1.451 personnes sont abonnées à notre lettre d'information ; c'est 93 personnes de plus que l'année dernière.

555 personnes sont abonnées à la version néerlandaise et 896 à la version française.

Après chaque envoi, nous analysons les statistiques pour déterminer si les informations ont été lues et si des articles ont été lus plus que d'autres. De

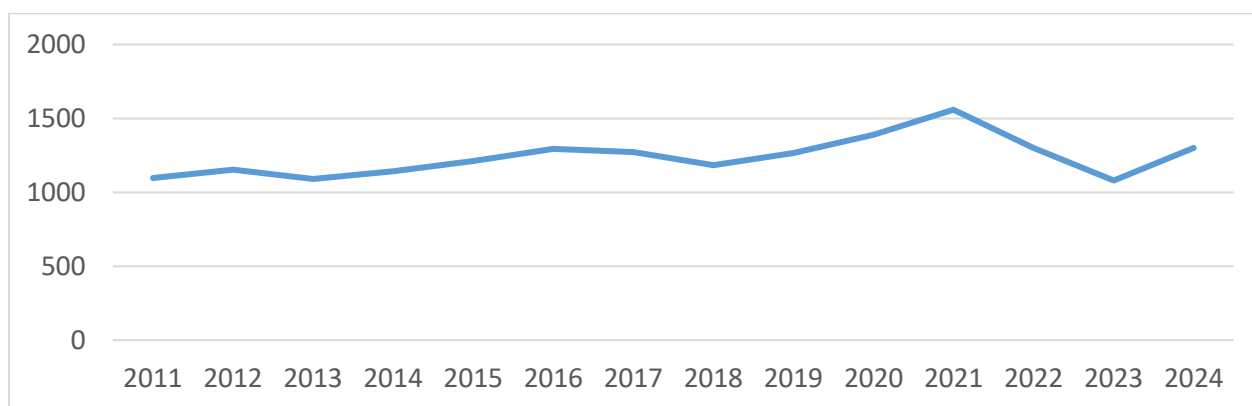
manière générale, nous pouvons conclure qu'environ 45 % des abonnés ont ouvert nos lettres et parcouru l'information. Nous sommes satisfaits de ce résultat.

4. QUELQUES CHIFFRES SUR LES QUESTIONS ADRESSEES A MEDIMMIGRANT

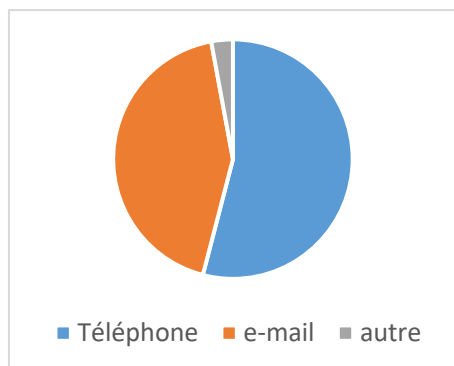
Medimmigrant dispose d'un système d'enregistrement où les informations concernant le contenu des demandes qui nous sont adressées ainsi que les données des demandeurs et des personnes concernées sont enregistrés.

NOMBRE DE DEMANDES

Pour l'année 2024, nous avons enregistré 1.301 demandes (soit une moyenne de 100 questions par mois). Cela représente 221 questions de plus par rapport à l'année 2023. Ce chiffre est similaire à celui de 2022 et se situe légèrement au-dessus de la moyenne des dix dernières années.



MOYEN DE CONTACT

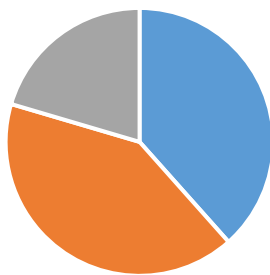


Nous n'observons pas de différences notables par rapport aux chiffres de 2023. Les personnes nous contactent toujours le plus souvent par téléphone (54 %), devant les emails (43 %). Sous « autre », nous enregistrons les demandes de personnes qui s'adressent à nous après une réunion ou une formation, lors d'une rencontre fortuite, ou qui nous rendent visite sans rendez-vous (13 en 2024).

QUI SONT LES DEMANDEURS ?

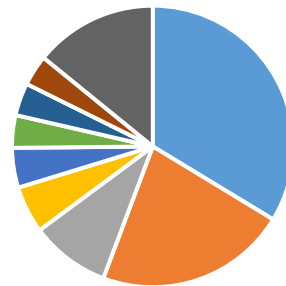
Il y a peu de changements notables en 2024 par rapport à 2023. La proportion entre les professionnels qui nous ont contactés (56 %) et les personnes elles-mêmes (ou leur entourage) (44 %) reste la même. Aussi, au sein du secteur professionnel, nous constatons peu de changements ; nous avons été contactés un peu plus régulièrement par le secteur médical (prestataires de soins, hôpitaux et diverses organisations médicales) et moins par les organisations sociojuridiques. Les questions des avocats et des travailleurs sociaux des centres pour sans-abri ont légèrement augmenté.

La personne et son entourage
367 demandes (44%)



- La personne concernée
- La famille de la personne
- Amis, voisins, ...

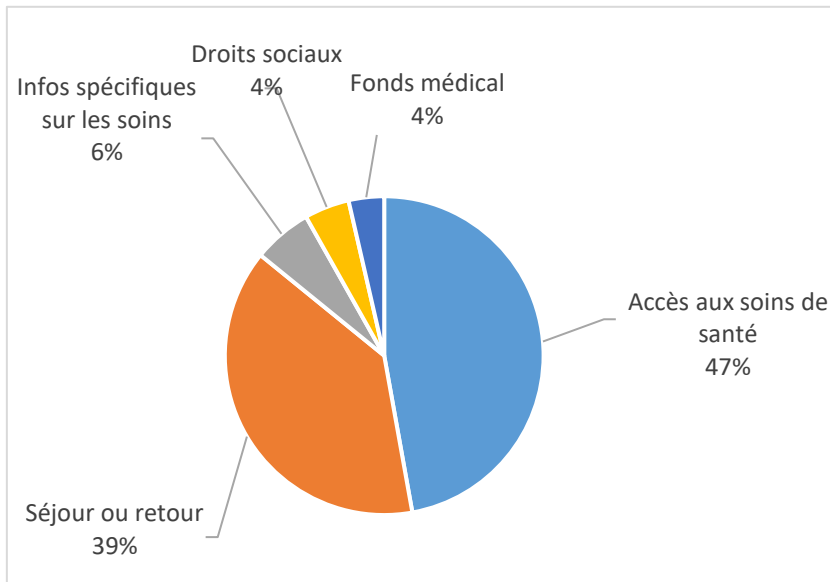
Les professionnels
464 demandes (56%)



- Org. socio-juridiques / ONG
- Prestataires de soins
- Barreau
- Service public
- Org. médicales (sensoa, centres de planning...)
- Centres d'accueil pour sans-abri
- Services d'aide à la jeunesse, tuteurs...
- Enseignement
- Autres (CPAS, ONE et K&G...)

5. QUE SAVONS-NOUS DES PERSONNES CONCERNEES ?

TYPE DE DEMANDES



La répartition par thème du nombre de questions a changé par rapport à 2023. Nous avons reçu, proportionnellement, moins de demandes sur l'accès aux soins de santé et davantage de demandes sur les possibilités de séjour ou de retour pour une personne ayant des problèmes médicaux.

Les questions sur les thèmes précis suivants :

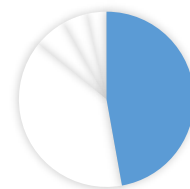
- Autorisation de séjour pour raisons médicales (16%),
- Aide médicale urgente pour personnes sans titre de séjour légal (16%),
- Assurance-maladie (11%),
- Soins de santé des demandeurs de protection internationale 'no-show' (6%),

représentent presque la moitié des demandes que nous avons traitées.

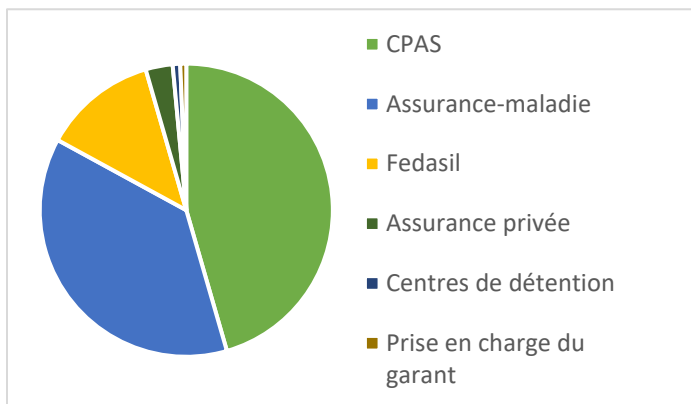
On trouvera ci-dessous plus de détails sur le contenu des demandes traitées dans le cadre de nos trois thèmes principaux.

ACCES AUX SOINS DE SANTE

Le diagramme sur la page suivante illustre les sujets couverts dans le cadre du thème « Accès aux soins de santé ».



Comme les années précédentes, les questions portant sur l'intervention des CPAS représentent la majorité des demandes, 47 % (+ 2%). Nous constatons également une augmentation des demandes concernant Fedasil, 16% (+ 3%). Ces augmentations se sont faites au détriment, en terme de pourcentage, des

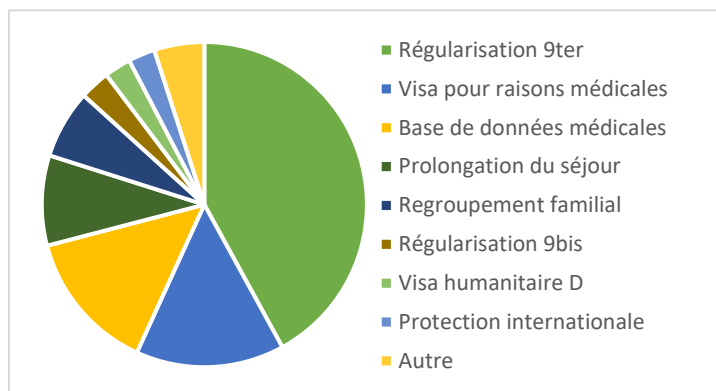


questions concernant l'accès à l'assurance-maladie, qui ont diminué pour la première fois depuis des années, 30% (- 7%).

Ces trois thèmes (CPAS, assurance-maladie et Fedasil) représentent ensemble 93 % des demandes traitées dans cette section. Le reste concerne, par exemple, l'intervention d'un garant, d'une assurance privée ou les soins médicaux dans un centre de détention administrative.

SEJOUR OU RETOUR

En 2024, 253 questions ont été posées concernant la procédure d'autorisation de séjour pour raisons médicales (9ter). Ce nombre a, à nouveau, fortement



augmenté par rapport à 2023 (171) et 2022 (117). En ce qui concerne le visa médical, nous avons reçu 89 questions en 2024, contre 61 questions en 2023. Il y a également une augmentation notable du nombre de demandes soumises pour la base de données médicale en 2024 (85 demandes par rapport à 59 demandes en 2023).

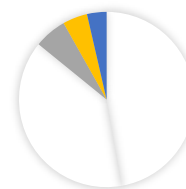


AUTRE

- DROITS SOCIAUX

Nous avons constaté une augmentation des questions concernant l'aide du CPAS (+ 15%). Cela concerne principalement les personnes qui sont en procédure de demande de séjour pour raisons médicales. Nous avons observé une diminution des demandes concernant l'accueil matériel de Fedasil (- 4%). C'est probablement dû à l'initiative exceptionnelle de Vluchtelingenwerk Vlaanderen, qui a orienté vers un point d'information spécialisé les personnes qui n'avaient pas reçu de place d'accueil suite à l'introduction de leur demande de protection. Elles y reçoivent les informations sur les démarches juridiques à entreprendre. Ça nous a été expliqué lors d'une rencontre avec les collaborateurs du 'Startpunt' de Vluchtelingenwerk Vlaanderen.

- INFO SPECIFIQUES SUR LES SOINS



En 2024, nous avons été davantage contactés par des personnes à la recherche d'un prestataire de soins, d'un hôpital, d'un pharmacien, etc., mais sans demande particulière concernant leur statut de séjour.

Les questions concernant des pathologies spécifiques ou des situations particulières (une transplantation, le décès d'une personne, etc.) sont également enregistrées sous cette rubrique, mais elles ont été limitées en 2024.

- FONDS MEDICAL

Notre fonds médical a été sollicité à 40 reprises. Pour plus d'info à ce sujet, voir page 28.

DEMANDES NON-MEDICALES

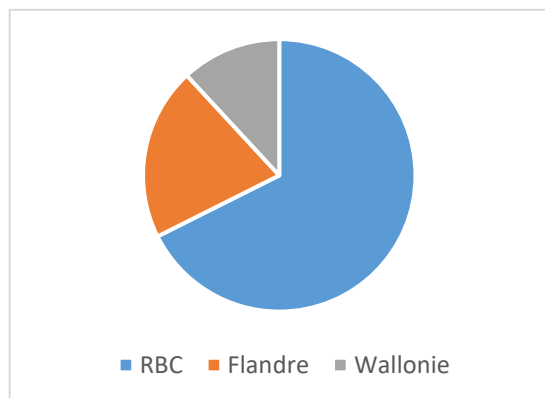
Il nous arrive également de recevoir des « demandes non-médicales » que nous renvoyons généralement vers des organismes plus spécialisés, mais que nous traitons aussi occasionnellement, par exemple lorsque la situation est déjà connue ou liée à la situation médicale.

Ainsi, en 2024, nous avons reçu 63 « demandes non-médicales » qui concernaient principalement l'obtention d'un droit de séjour.

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES ET LIEU DE SEJOUR

LIEUX DE SEJOUR EN BELGIQUE

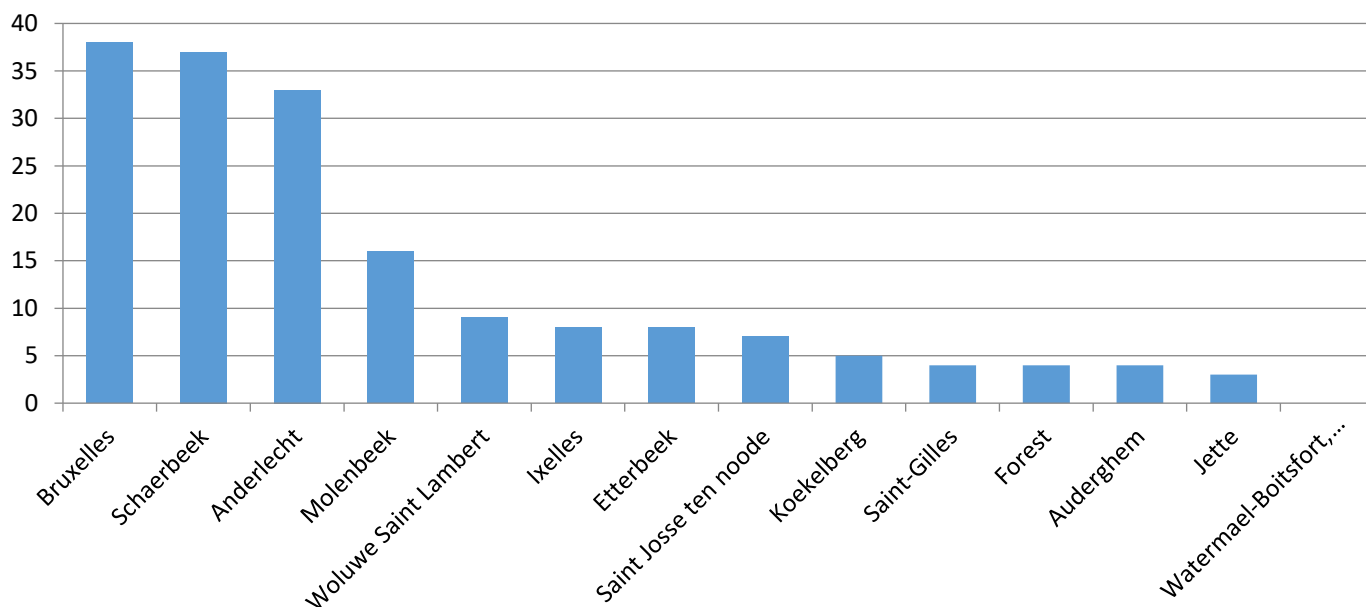
Si nous faisons abstraction des personnes dont le lieu de séjour n'est pas connu, nous constatons que :



- le nombre de demandes pour des personnes résidant en Wallonie est resté stable ;
- le nombre de demandes pour des personnes résidant en Flandre a augmenté et représente 21% des demandes. Il est intéressant de mentionner qu'un cinquième de ces personnes résidant en Flandre vivent dans la périphérie de Bruxelles (Vilvoorde, Grimbergen, Zaventem, etc.).
- Le pourcentage de demandes pour des personnes résidant sur le territoire de la Région bruxelloise a légèrement diminué (68 %). Ce pourcentage est légèrement inférieur à la moyenne de ces dernières années (71 %).

Si l'on met en évidence les demandes qui concernent des personnes résidant en région bruxelloise, on constate que, parmi les communes de résidence des personnes concernées, la représentation de la commune de Schaerbeek a fortement augmenté en 2024 (20 % en 2024, contre une moyenne de 15 % ces dernières années).

Nous constatons également qu'en 2024, la moitié des demandes qui nous été adressées concernait des personnes qui résidaient dans les trois communes suivantes : Bruxelles, Schaerbeek et Anderlecht. Ce top 3 récurrent est presque toujours suivi par la commune de Molenbeek. Encore pour 2024, nous remarquons spécifiquement une augmentation des demandes pour des personnes résidant à Woluwe Saint Lambert et une diminution des demandes pour celles résidant à Saint-Gilles.

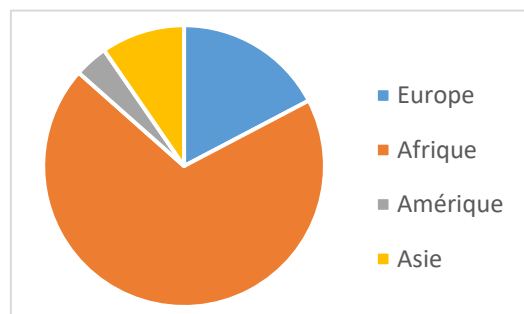


Les statistiques nous apprennent également que 8% des personnes pour qui nous sommes contactés sont sans domicile fixe (= pas de lieu de résidence stable) ou sans-abri (= à la rue ou en centre d'accueil).

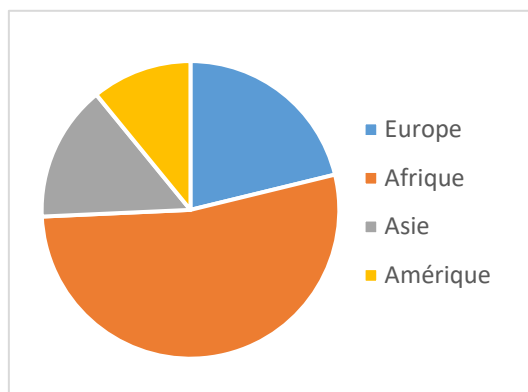
LIEUX DE SEJOUR EN DEHORS DE LA BELGIQUE

En pourcentage, nous avons été davantage contactés depuis l'étranger en 2024 qu'en 2023 (+ 3%). Le diagramme ci-contre présente une répartition par continent. Les demandes en provenance d'Afrique ont fortement augmenté (en particulier pour des personnes séjournant au Maroc).

PAYS D'ORIGINE



En 2024, nous avons reçu des demandes concernant des personnes provenant de 88 pays différents : 33 du continent africain, 17 du continent asiatique, 25 du continent européen et 11 du continent américain.



Le top 5 des pays d'origine pour lesquelles nous sommes contactés a changé par rapport aux années précédentes. En 2024, ce top 5 se compose comme suit : Maroc (63), République démocratique du Congo (39), Guinée (26), Brésil (21) et Algérie et Cameroun (chacun 20).

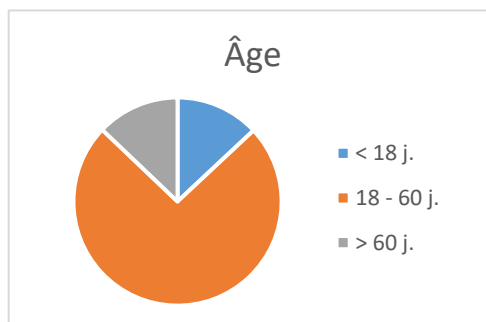
Nous constatons une diminution des demandes concernant des personnes originaires d'Europe (plus précisément de l'Union Européenne) et une augmentation des demandes concernant des personnes originaires d'Asie (plus précisément de Palestine et de Syrie).

EUROPE		103	AFRIQUE		258
Inconnu	2		Inconnu	3	
Union Européenne	37		Afrique de Nord	93	
Roumanie	6		Maroc	63	
Espagne	6		Algérie	20	
France	5		Tunisie	9	
Pologne	4		Libye	1	
Belgique	4		Afrique de l'Ouest	68	
Bulgarie	3		Guinée	26	
Italie	2		Sénégal	8	
Slovaquie	2		Ghana	6	
Autre (P.-B., All., G-B, Hong., Croatie)	5		Mauritanie	4	
Hors Union Européenne	64		Togo	4	
Ukraine	16		Mali	4	
Albanie	15		Côte d'Ivoire	3	
Macédoine	6		Nigéria	3	
Kosovo	6		Bénin	3	
Turquie	5		Sierra Leone	2	
Moldavie	4		Libéria	2	
Russie	3		Autre (Burkina Faso, Niger, Gambie)	3	
Géorgie	3		Afrique Centrale	78	
Arménie	2		RD Congo	39	
Serbie	2		Cameroun	20	

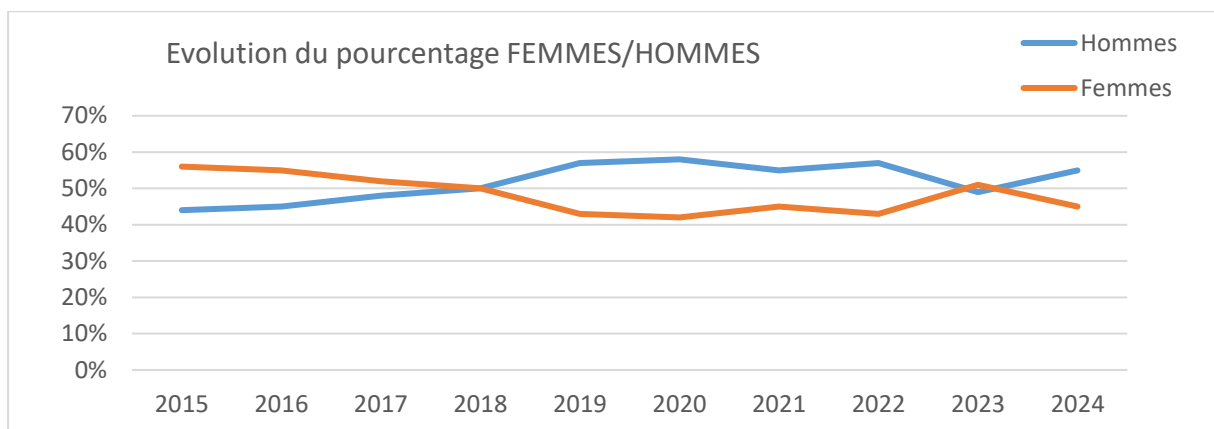
Autre (Biélorussie, Bosnie-Herz.)	2	Rwanda	12
Asie (moyen-orient compris)	72	Angola	5
Palestine	18	Autre (Burundi, Gabon)	2
Syrie	12	Afrique de l'Est	14
Afghanistan	7	Erythrée	4
Irak	7	Djibouti	3
Iran	6	Soudan	3
Pakistan	4	Autre (Somalie, Ouganda, Kénia, Seych.)	4
Liban	3	Afrique du Sud	2
Philippines	2	Autre (Mozambique, Afrique du sud)	2
Sri Lanka	2	AMERIQUE	53
Chine	2	Inconnu	2
Bangladesh	2	Amérique du sud	47
Kazakstan	2	Brésil	21
Autre (Inde, Vietn., Thail., Népal, Yemen)	5	Pérou	9
		Colombie	5
		Venezuela	4
		Bolivie	3
		Equateur	2
		Autre (Chili, Paraguay, Argentine)	35
		Amérique centrale	4
		Cuba	3
		El Salvador	1

ÂGE ET SEXE

En ce qui concerne l'âge des personnes concernées, il n'y a pas de grand changement par rapport à 2023. Cependant, si l'on examine l'évolution au fil des années, on constate une légère augmentation des questions concernant les personnes de plus de 60 ans : 10 % en 2022, 12 % en 2023 et 13 % en 2024.



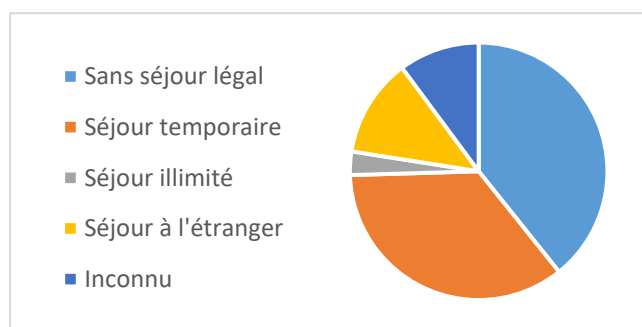
En 2024, nous avons enregistré, comme les années précédentes, davantage de questions pour des hommes.



STATUT DE SEJOUR

Comme les autres années, la plupart des demandes que nous avons reçues concernaient des personnes sans séjour légal mais aussi, en grande partie, des personnes en séjour temporaire en Belgique.

Nous constatons une diminution constante des demandes concernant des personnes sans titre de séjour légal (52 % en 2021 et 39 % en 2024), ainsi qu'une augmentation constante des demandes concernant des personnes en situation de séjour précaire, telles que des demandeurs de protection internationale, des personnes avec un statut étudiant, en procédure de regroupement familial, en séjour touristique, etc.

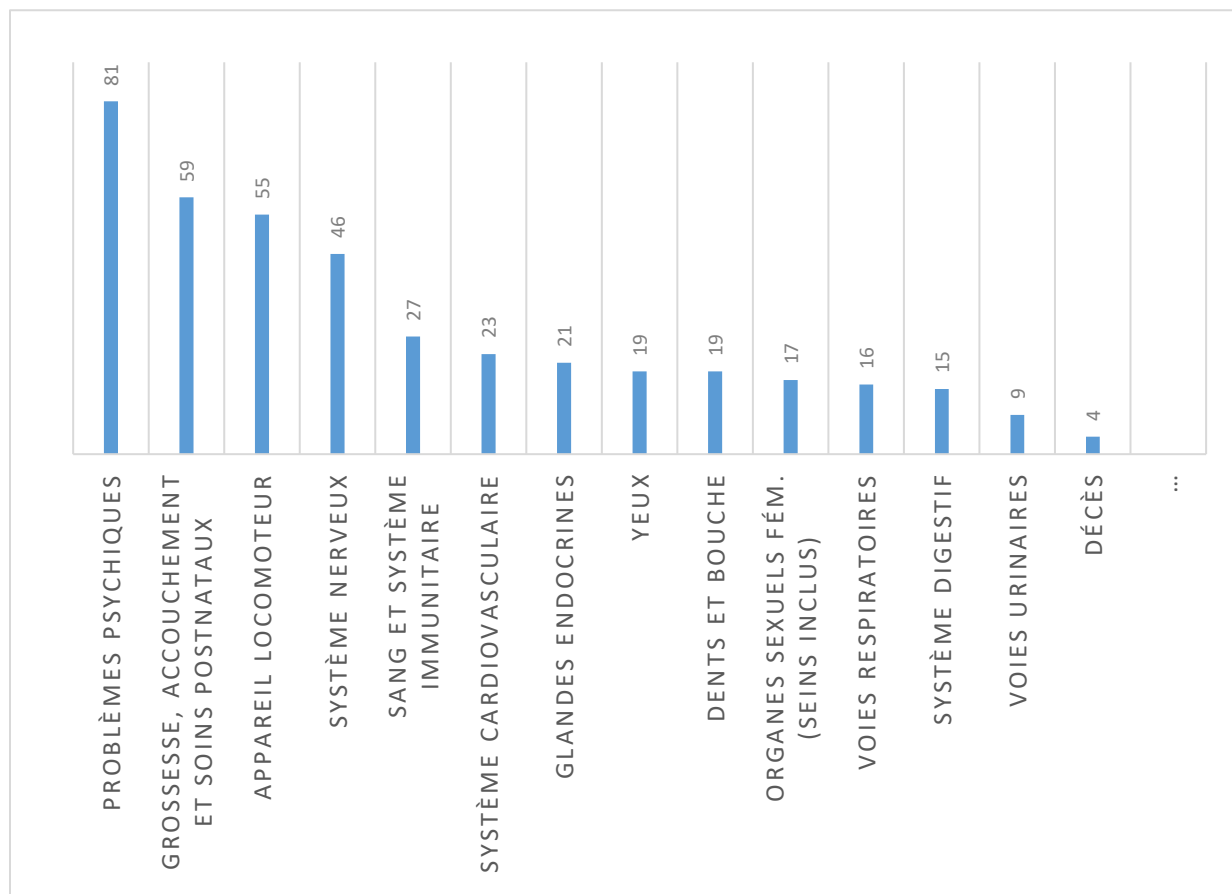


L'année dernière, nous avons traité presque autant de demandes pour des personnes en séjour précaire que pour des personnes sans titre de séjour légal.

THEMATIQUE MEDICALE

Le graphique sur la page suivante donne une idée des problèmes médicaux dont souffrent les personnes pour lesquelles Medimmigrant a été le plus souvent contactée. Si le trio de tête reste à nouveau inchangé en 2024 (problèmes psychiques, grossesse et troubles de l'appareil locomoteur), c'est leur ordre qui change à nouveau. Ces 3 rubriques représentent ensemble 46 % des problèmes médicaux connus.

En outre, nous tenons à jour dans notre système d'enregistrement les chiffres relatifs à certaines maladies spécifiques. Nous avons été contactés 76 fois pour des personnes souffrant d'un cancer (beaucoup plus que les années précédentes), 16 fois pour du diabète, 17 fois pour le VIH/sida, 8 fois pour la tuberculose, 4 fois pour une hépatite, 2 fois pour le COVID.



INTERVENTION DU FONDS MEDICAL

Bien que nous avons reçu moins de demandes d'intervention du fonds médical en 2023, ce nombre a augmenté à nouveau en 2024. Nous avons donné notre accord 40 fois pour le paiement d'une consultation médicale ou de médicaments. Il s'agit du même nombre qu'en 2019 et semble être une moyenne, car les années 2020, 2021 et 2022 ne peuvent pas être considérées comme représentatives en raison du grand nombre de demandes d'intervention provenant de la Plateforme Brussels Refugee (Porte d'Ulysse) pour leurs résidents pendant cette période. Le tableau ci-dessous ne présente pas systématiquement chaque année, mais tente de fournir un aperçu des 25 dernières années.

'95	'99	'01	'05	'09	'13	'15	'17	'19	'20	'21	'22	'23	'24
37	319	93	22	29	32	55	33	40	54	64	58	27	40

Notre fonds médical est intervenu dans le paiement :

- de frais pharmaceutiques (33 fois)
- d'une consultation chez un médecin généraliste (1 fois)
- d'une consultation dans une maison médicale (1 fois)
- d'une analyse en laboratoire (1 fois)
- d'une consultation dentaire à hôpital (2 fois)
- d'une consultation chez un psychiatre (2 fois)

Comme les années précédentes, nos interventions concernent le plus souvent des frais pharmaceutiques.

Sur les 40 interventions, 35 concernaient une « nouvelle » personne. Nous avons effectué 10 interventions pour des personnes hébergées et accompagnées par la plateforme Brussels Refugee.

6. L'ASBL MEDIMMIGRANT

SOUTIEN FINANCIER

Le 16 mai 2024, le Collège réuni de la Commission communautaire commune a octroyé à l'asbl Medimmigrant, pour l'année 2024, une subvention de 195.120 euros pour son fonctionnement général.

Le 23 mai 2024, le gouvernement bruxellois a donné son accord à la procédure de prolongation des subsides accordés aux lauréats de l'appel à projets. Cela représente une intervention de 30.000 euros pour un projet dans le cadre du plan bruxellois de sécurité et de prévention : accompagnement juridique des personnes en séjour illégal, en lien avec l'accès aux soins de santé.

Medimmigrant remercie chaleureusement la Commission communautaire commune et le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour leur aide financière et leur confiance. Grâce à ce soutien financier, Medimmigrant a pu garantir une fois de plus, en 2024, un fonctionnement qualitatif et quantitatif avec un cadre de 2,3 ETP.

MEMBRES DU PERSONNEL ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DU PERSONNEL

- Veerle Evenepoel, en service depuis le 1^{er} mars 2001, coordinatrice depuis le 1^{er} décembre 2008 (80 %) ;
- Stéphanie Jassogne, en service depuis le 11 février 2010, collaboratrice (70 %) ;
- Katrijn Vanhees, en service depuis le 19 août 2019, collaboratrice (80%).

En 2024, nous sommes encore parvenus à organiser des réunions d'équipe presque chaque semaine.

Il est aussi extrêmement important que le personnel se forme en continu aux matières juridiques et sociales que nous traitons. En 2024, nos collaborateurs ont notamment suivi les formations/séances d'info suivantes :

- Séance d'information de la 'Coordination de l'action sociale' du CPAS de Schaerbeek ;
- Séance d'information à propos du nouveau projet : HZIV et Fedasil, organisé par Fedasil ;
- Webinaire de la COCOM et de la COCOF sur la mise en place d'un conseil consultatif et d'un groupe de pilotage pour le développement de la nouvelle politique intégrée de bien-être et de santé bruxelloise ;
- Formation en ligne de Die Keure sur "Les services du CPAS en 2024" ;
- Formation de Die Keure sur l'accueil, le genre et la protection internationale ;
- Conférence réunissant des personnes de l'HIVA sur la "mobilité de l'assurance-maladie" dans l'Union européenne ;

- Webinaire sur la première ligne en français organisé par "Recht door Brussel", une initiative de la VGC 'Welzijn et Gezondheid' ;
- Visite de Bruss'help dans le cadre de la semaine des soins à domicile à Bruxelles ;
- Webinaire sur l'avenir de Dublin et du pacte migratoire de l'UE par Vluchtelingenwerk Vlaanderen (3 soirées) ;
- Webinaire sur le rôle du médiateur fédéral ;
- Présence à la conférence de presse du Conseil supérieur de la santé sur les soins de santé mentale pour les demandeurs de protection internationale.

En 2024, nous avons également participé à la réunion annuelle des locataires, organisée par le gestionnaire de l'immeuble, où les problèmes rencontrés et les nouveaux projets dans l'environnement du bâtiment ont été discutés.

Nous avons échangé des e-mails avec le président de l'asbl à propos de contenus sur lesquels nous travaillons et d'organisation de l'asbl et nous avons également eu une réunion d'équipe/concertation avec le président.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale du 7 mars 2024 a accepté la démission de Fien Vanhees du Conseil d'administration et a confirmé la nomination de trois nouveaux membres du conseil.

Le Conseil d'administration se composait en 2024 des membres suivant :

- Louis Ferrant - Président
- Katleen Goris
- Sebastiano Guzzone
- Francisca Rissland
- Berlinde Tillie
- Ulrik Tobback
- Ann Trappers
- Els Van Hooste

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois en 2024, à savoir le 15 février, le 6 juin et le 10 octobre 2024. La réunion de décembre 2024 a été annulée et, à la place, des informations sur plusieurs sujets ont été partagées par e-mail avec les membres du conseil.

MEDIMMIGRANT, RUE GAUCHERET 164, 1030 SCHAERBEEK
Asbl subsidiée par le Commission communautaire commune



avec le soutien de

